

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 14 juin 2024

Date de l'affichage de la convocation : 14 juin 2024

En exercice : 13

Présent(s) : 7

Absent(s) : 6

Pouvoir(s) : 1

Le vingt juin deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : CHANTRELLE Fabienne, SCHNEIDER Christian, JOSSELIN Valéry, RICHARD Thierry, PETIT Emeline, MATHYS Mickaël

Absents excusés : DORTU Nadine, REZONJA Philippe, BREGÉARD Michel

Absents : FLAMAND Isabelle, WINDERICKX Jean-Luc LEPILLET Sonia

Pouvoirs : DORTU Nadine donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

Secrétaire de séance : MATHYS Mickaël

➤ **Objet : Travaux d'entretien de la voirie communale supplémentaires confiés à la Communauté de communes du Plateau picard pour l'année 2023.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'entretien courant et l'exécution des revêtements superficiels des voiries de la commune pour l'année 2024.

Il y a en effet un intérêt technique et économique pour les communes à confier la réalisation de ces travaux à la Communauté de Communes, en les globalisant au sein d'un marché public de travaux passé par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Vu le programme préparé avec le concours des services de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'année 2024 ;

Vu la délibération D2024/20 du 24 mai 2024 de la commune d'Essuiles,

Vu le besoin d'ajouter aux travaux commandés une voie supplémentaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de réaliser, en plus de ceux déjà commandés pour 2024, les travaux de réparations et revêtements superficiels des voiries suivantes :

Voirie concernée	Coût des travaux
Chemin d'Essuilet - SPA	1 067.28 € H.T.

Montant H.T. de l'offre	1 067.28 €
Révision définitive indice 1.016	17.08 €
T.V.A. 20 %	216.87 €
Montant T.T.C. de l'offre	1 301.23 €
MOE 6% hors PN	78.07 €
Déduction FCTVA 16.404 %	- 213.45€
Montant T.T.C. de l'offre	1 165.85 €

Décide d'inscrire au budget de l'année 2024, article 6554, le crédit nécessaire au paiement de la contribution due à la Communauté de Communes pour cette prestation de service et qui sera égale à la dépense, TVA incluse, réalisée pour les travaux mentionnés ci-dessus et la participation de 6 % pour la maîtrise d'œuvre et diminuée du FCTVA 16.404%.

La Communauté de Communes transmettra à la commune, au plus tard un mois après la réception définitive des travaux, le montant exact de la contribution communale, accompagné de tous les éléments de calcul.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

